

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Manège Enchanté (2020) inc.	Numéro de permis 2020114	Date d'inspection Le 20 décembre 2023	
Nom de l'établissement Halte scolaire Entramis 2020		Numéro de téléphone (506) 548-3124	
Adresse 963 rue Principale Beresford NB E8K 1M7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant et comprennent : c) des occasions : (iv) d'explorer les arts et les sciences. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	21(c)(iv)	20 déc. 2023	20 déc. 2023
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : a) variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	32(1)(a)	20 déc. 2023	20 déc. 2023

<p>Commentaires généraux</p> <p>Le suivi fut fait par courriel, donc aucun ratio ne fut pris Des photos furent envoyées démontrant un ajout considérable de matériel dans la zone d'art, qui offre une grande variété d'opportunité. Des jeux de société ont également été ajoutés, ce qui agrmente la variété. Un ajout de matériel de science fut débuté, l'exploitante est en attente de matériel un suivi sera fait durant la prochaine visite de surveillance.</p>
---

original signé par  
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 décembre 2023

Date

original signé par  
Rachelle Aubé Roy

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 décembre 2023

Date